

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 20 février

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 26

Présents : 23

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Madame Brigitte SIMONNEAU à Madame Nadine BURGAUD, Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Guy DESVILLES, Madame Aurore BOUHIER à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération 2025-02-01 Adoption du règlement intérieur du cimetière de Rilhac-Rancon

Vu la délibération n°2015-09-03 du 16 septembre 2015 instaurant un règlement intérieur pour le cimetière et tous les espaces cinéraires ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213 et suivants ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17, 225-18 et R. 610-5 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la Loi 93-23 du 8 janvier 1993 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, modifiant en partie le code général des collectivités territoriales, le code civil et le code de procédure pénale ;

Vu le décret n°95-653 du 9 mai 1995 portant règlement national des pompes funèbres ;

Vu le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière,

Considérant la lecture du présent règlement par le rapporteur,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement tel qu'annexé à la délibération.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, **à l'unanimité** :

- D'approuver le nouveau règlement du cimetière communal, joint en annexe,
- De l'appliquer à compter du 21.02.2025.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 21 février 2025

Affiché / Notifié le 21 février 2025

Certifié exécutoire le 21 février 2025

Publiée le 21 février 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

